térieurs au 20 février qui paraissent plus rassurants sur le sort des prisonniers, que ceux donnés par le ministère de l'intérieur ; mais, malgré tout, le doute subsiste encore et rien ne vient du côté de Langson pour apaiser ou rassurer les esprits. Il est permis de se demander si, en présence de pareilles actes, Nous attendrons encore des actes pour juger. — Auguste Vacquerie.

Journal des Débats. — Tout ce que nous demandons, tout ce que nous souhaitons aux modérés de la Chambre, c'est de marcher résolument dans le voie où ils se sont engagés hier, c'est de mériter, le plus qu'ils pourront et le plus souvent qu'ils pourront, le satisfaisant et le bienveillant sourire du Président de la République et de ceux qui pensent parmi et crient comme lui.

XIX-Siècle. — La déclaration d'hier est mieux rédigée et moins boiteuse que beaucoup de celles du jeu précédent. Au point de vue économique elle est meilleure. Le gouvernement se prononce nettement de ce côté et, pour les traités de commerce, mais il adopte la formule protectionniste en disant qu'il demandera, après une étude réfléchie, une protection plus efficace de l'agriculture et du travail national.

Siècle. — La majorité a devant elle un gouvernement composé d'éléments républicains et d'éléments d'une haute valeur. En présence d'une pareille fortune, on ne doit avoir qu'une préoccupation, en tirer le meilleur parti et le conserver le plus longtemps possible.

La Paix. — La Déclaration du gouvernement est conforme aux prévisions analytiques que nous en avons données hier. Les questions économiques y tiennent une large place ; elles sont envisagées avec une sage chaleureuse et dans un esprit ouvert à l'avance, répudié tout exclusivisme. C'est bien là, croyons-nous, ce que réclame la majorité du pays.

Justice. — Le cabinet ayant une longue carrière devant lui, n'a pas en nécessaire de débuter dès aujourd'hui par des coups de tonnerre demain.

Le ministère donne une excellente raison pour agir ainsi. Une longue expérience politique lui a appris que les discours ne comptent guère, et que les promesses auxquelles les actes ne répondraient pas. Il attribue ce revirement à la rigueur des événements et au veulent pour y exposer. Il demande qu'on le juge sur ses actes.

Voilà qui est augment parlé. La meilleure adhésion qu'on puisse lui donner consiste donc à attendre ses actes pour le juger. — Camille Pelletan.

Autorité. — Ce spectacle des modérés s'aplatissant sous la cravache, rampant sous le bâton, ce spectacle des étrennes, cette chute du Marais, venue terre devant les éternels grondements de la Montagne, nous l'avions déjà vu, nous le verrons encore, mais toujours nous le verrons avec le même dégoût, le même écœurement, le même mépris. — Paul de Cassagnac.

La Presse — En somme, nous avons un bon ministère de plus, conforme à l'esprit monarchique de la Constitution de 1875. Mais il nous semble que l'indulgence de M. de Freycinet le conduira tout justement, d'ici quelques semaines ou quelques mois, au même résultat que l'imbécilité profonde de son prédécesseur.

La retraite de Bismarck

La retraite de Bismarck fait l'objet des commentaires de toute la presse. L'opinion des journaux français est que l'avenir peut être gros de surprises et de dangers, mais que nous devons l'envisager sans crainte. Il y a sur ce point unanimité. Voici quelques extraits des feuilles parisiennes :

République Française. — Nul trouble ne doit altérer la tranquille résolution de nos esprits. Il faut seulement reconnaître que, dans la politique de l'Europe, à un facteur assez connu, qui était la volonté de M. le prince de Bismarck, s'est substitué un facteur plus mystérieux.

De l'**Estafette**. — C'est vers l'Autriche et surtout vers la Russie que des surprises pourraient apparaître. La substitution du gouvernement personnel au gouvernement du chancelier peut avoir à Vienne et à Saint-Pétersbourg, — dans un avenir qu'on ne peut fixer, — des conséquences inattendues.

Justice. — Quelle est l'influence qui va prendre le dessus et prendre auprès de Guillaume II celle du grand ministre démissionnaire ? Aucune, peut-être. Et nul ne peut dire ce que fera, livré à lui-même, le jeune et agité souverain, qui sous l'uniforme de cuirassier blanc qu'il affectionne, paraît en proie pour l'instant aux rêves mystiques du socialisme chrétien.

Radical. — Nous sommes encore dans l'incertaine. On commencera à voir clair lorsque paraîtront les nominations du successeur ou des successeurs du chancelier de l'empire d'Allemagne.

Attendons.

Siècle. — Nous n'avons pas à rechercher quelles peuvent être les conséquences de ce nouvel état de choses pour la paix intérieure de l'Allemagne, mais nous devons nous préoccuper de ne pas être surpris, dans notre paix extérieure, par un coup de tête quelconque du jeune empereur. Plus que jamais, nous devons nous fortifier, nous armer, nous nous, et redoubler de sagesse, dans l'intérêt de notre avenir. Sentinelles de France, veillez !

Figaro. — Si M. de Bismarck était mort, on pourrait laisser les Allemands à leur deuil et dire : « M. de Bismarck est parti, la politique bismarckienne aussi ». Mais ce n'est pas le cas ; le chancelier du prince de son palais de Wilhemstrasse ! c'est la jeunesse ! Ce n'est pas seulement M. de Bismarck qui disparaît, c'est la politique bismarckienne, c'est-à-dire une politique atroce, immorale, dure à la France, mais qui, au bout du compte, était une politique pacifique.

LES BIENFAITS DE LA MONARCHIE

On fit dans le *Nouvelliste* :

Le jeune empereur d'Allemagne vient de faire un coup de tête ou un coup de génie. Suivant ce que l'avenir lui réservera, on dira qu'il s'est conduit comme un grand homme ou comme un gamin. Il a voulu gouverner lui-même, ce qui est assez rare chez les souverains modernes, que les ministres, généralement, se régnent et se font la noce.

Voilà, n'est-il pas vrai, une appréciation d'un démocrate, comme on en voit aujourd'hui, qui donne tout de suite envie de rétablir la monarchie.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Travaux communaux. — Le Préfet du Nord vient d'adresser à tous les maires du département, une circulaire fort importante et très intéressante, dans laquelle il les engage à ne pas se passer de recourir à l'ingénieur de M. l'agent-Voyer en chef, pour le leur donner aux projets d'exécution de leurs travaux publics.

Ces travaux pourront être conduits par l'Agent-Voyer cantonal, soit à forfait, soit par ouvriers offrant des garanties suffisantes.

C'est une tentative de décentralisation administrative importante et une heureuse initiative à revenir en publiant la circulaire de M. Vel-Durand.

NOUVELLES OFFICIELLES

Inspection des services du gaz. — Par décision en date du 15 mars dernier, le général de brigade Sinéchal, gouverneur de Lille, membre du comité technique du génie, a été désigné pour inspecter, en 1891, les troupes, services et établissements du génie dans les 1er, 2e et 3e corps d'armée.

Postes et télégraphes. — Le service du public une décision ministérielle prescrit création d'une recette simple des postes de 4e classe à Saint-Laurent-Blangy (P.-de-C.).

Contributions indirectes. — M. Jouvenin, à Lechère et dont l'emploi est supprimé, est nommé receveur à Ste-Croix, département de M. Jacquemin appelé à Delle (Haut-Rhin).

LETTRES MORTUAIRES ET DOBITS

Toute communauté de lettres mortuaires et de décès, d'obits, etc., publiée à Roubaix et Tourcoing, dans les journaux de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING coûte 10 cent. la ligne. Une insertion GRATUITE paraît dans l'AVENIR.

Chronique locale

ROUBAIX

Le grand Concours International de Coqs

Depuis plus de vingt ans, nous avons assisté à la salle Delaporte, rue de l'Alouette à bien des conférences différentes : Concerts, bals, conférences de toutes sortes et partous les partis.

Catholiques, bonapartistes, anarchistes, boulangistes, anti-plébiscitaires, républicains, Congrès ouvriers, etc., etc. Si les murs de cette salle pouvaient parler, ils en diraient de toutes les couleurs, l'histoire de la salle Dominique serait curieuse à lire.

Peut-être la ferons-nous un de ces jours.

Il n'y a pourtant jamais eu, croyons-nous, de spectacle aussi curieux dans cette salle que celui qu'on y donnera dimanche prochain avec le *Grand Concours international de Coqs*.

Une immense estrade a été construite dans la vaste salle.

Elle n'a pas moins de soixante mètres de développement, de longueur et au hauteur : jusqu'à la galerie circulaire que tout le monde connaît.

Il y a six rangées de gradins auxquels on accède par huit escaliers différents. Sur ces gradins prendront place aisément cinq à six cents personnes.

Au milieu de la salle est dressé le parc où les belliqueux gallinacés qu'a illustrés le pinceau de Remy Cogghe se battront avec acharnement jusqu'à ce que la moitié au moins des combattants aient mordu la poussière. Disons tout de suite que cette poussière est un superbe tapis en peluche.

Le parc a douze mètres carrés de superficie, la plate-forme est à 1 m. 25 du sol, elle est entourée d'un coquet grillage ayant 0 m. 70 de hauteur.

Le tout a été construit par M. J.-B. Niffle, entrepreneur, que nous félicitons pour le bon goût apporté dans l'agencement de son travail.

Les sociétés inscrites pour prendre part au concours sont au nombre de 36, dont 18 sociétés belges et 18 sociétés françaises du Nord et du Pas-de-Calais.

Il y a 5,540 francs de prix répartis comme suit :

1er prix :	1,000 francs.	
2e	»	700 »
3e	»	500 »
4e	»	400 »
5e	»	300 »

Quatorze prix de 225 francs, 900 fr.

Neuf prix de 150 francs, 1,350 fr.

Une prime de 20 francs à chacune des dix-huit sociétés perdant au premier tour, soit 360 fr.

Tout le concours a été réglé et organisé par notre sympathique concitoyen M. Alphonse Vaissier dont chacun connaît le zèle et l'activité.

Les portes seront ouvertes à 9 heures, le tirage au sort de l'ordre des combattants aura lieu à 10 h. et le concours commencera à 10 heures précises.

Nous sommes persuadé que la rue de l'Alouette présentera dimanche pendant toute la journée une animation et une gaîté rares les soirs de bals masqués, et ce n'est pas peu dire.

Nous donnerons, dans notre numéro de lundi, la liste des vainqueurs.

C. D.

Comité lainier. — Dans la réunion du 11 mars, certains membres se sont émus de ce que la liberté commerciale des matières premières textiles n'ait pas été défendue au sein de la commission, et notamment par MM. Pouyer-Quertier et Feray d'Essonnes, industriels autant qu'hommes politiques. Il ne faudrait cependant rien préjuger. M. Feray, en effet, a été sévèrement traité par des adversaires de M. Thiers, quand il a voulu imposer les matières premières. M. Pouyer-Quertier s'est laissé faire Président du Comité de Louviers et de Rouen. Ceci nous démontre la nécessité supérieure de nous organiser. M. Deheslin a communiqué au Comité lainier, une lettre de M. Dumesnil, député de Dôle, invitant le Commission des douanes et compte parmi les protectionnistes.

Cette lettre, dont il est donné lecture et qui reste classée aux Archives, est catégorique. En voici quelques extraits : « Vous pouvez être assuré que jamais je ne consentirai à voter des droits protecteurs sur les matières premières telles que la laine, le coton, la soie qui sont les principaux aliments de notre commerce et qui figurent pour 7 à 800 millions à l'exportation » et plus loin : « Navez craintes que je ne me laisse aller à voter le rétablissement du Drawback, j'ai assez appris à le connaître de mon entrée dans les affaires pour ne pas succomber à la tentative d'infliger cette plaie à mes concitoyens. »

Les membres du Comité prient le secrétaire de remercier M. Bourgeois.

M. Mathieu a communiqué une lettre de M. Chayant, président du Comité de défense des soies. En présence de l'identité des intérêts des deux Villes, le Comité de Roubaix dit que ce le qu'il y aura avantage pour tous, à ce qu'au courant de la campagne, il y ait une réunion où l'union de la laine et de la soie seront affirmées au milieu du plus grand concours d'intéressés.

M. Amédée Prouvost donne lecture d'une lettre de M. Chedville, d'Elbeuf, La Chambre de commerce de Elbeuf, de Lille de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados s'est réunie d'urgence et a pris toutes les mesures propres à défendre les intérêts de leur industrie.

M. Chedville a été délégué par ses collègues pour se mettre en rapport avec Roubaix-Tourcoing. Il fait toutefois observer qu'il importe de s'occuper activement de la question. Dans les départements des industries de Roubaix de la France qui s'est tenue au Grand-Hôtel, le 6 mars. M. Chedville a pris la parole pour combattre la proposition qui y a été étudiée et adoptée le principe du droit d'entrée. Un industriel du Nord a parlé dans le même sens et cependant la proposition a été adoptée.

M. Amédée Prouvost communique aussi la lettre de M. Moreau, député de Roubaix, qu'il a reçue en réponse à l'envoi de la protestation des filateurs de cardé :

« Je vous remercie et en terminant M. Moreau, à réunir toutes les notes nécessaires à la défense de votre industrie, car, si nous ne parviendns pas, ce dont je doute, à convaincre d'aveuglement les protectionnistes, nous n'aurons rien à combattre devant la Chambre. Mr. Dron et moi ne manquerons pas à cet impérieux devoir.

Les Chambres de commerce d'Elbeuf et de Sedan se sont prononcées énergiquement contre les droits sur la laine. Nous pouvons compter sur le concours de M. Dautresme, M. Balsan, député de Châteauroux, et l'un des plus importants industriels de draperie militaire, a fait savoir par l'entremise de M. Mouret, du comité lainier qu'il serait aussi notre défenseur.

M. Louis Cordonnier communique à ses collègues les premiers résultats de la liste de souscription pour le budget du Comité lainier. Il importe de se partager ces listes pour que cette besogne ingrate, mais nécessaire, soit faite le plus vite possible. Il faut une somme égale à celle de Lyon, pour mener campagne pendant deux ans. M. J. Fort propose que chaque membre intéressé se charge de recueillir les souscriptions des industriels, auprès desquels il se croit en droit de recevoir bon accueil en raison de ses rapports d'affaires. Ce principe est admis.

Les fabricants verront en conséquence les commissionnaires en tissus, les teinturiers en matières, les filateurs et les fournisseurs d'articles de lissages ; les teinturiers en pièces visiteront les marchands de charbons, les drogueistes, mais seront sollicités à leur tour ainsi que les fabricants par les commissionnaires en tissus ; les filateurs verront les négociants en laines, en lissages et les fournisseurs d'articles de filature ; les négociants en laines solliciteront les signatures des bourgeois.

Les peigneurs ont déjà signé.

Les membres du Comité lainier se sont ensuite entretenus longuement avec M. L. Becquart tant du 500 Mackenley que des différents points de vue auxquels on peut se placer pour faire triompher les droits.

M. Louis Becquart rapporte aussi l'opinion de M. Charles Bédin, de Fourmies et de plusieurs membres du bureau se mettront en rapport.

Accidents. — Un accident, heureusement peu grave, s'est produit mardi matin, vers onze heures et demie, rue du Collège.

Un ouvrier charbonnier de la maison Petit, nommé J.-B. Dhondt, demeurant rue du Fontenoy, cour du Canarien, est tombé à bas de son chariot et s'est fait une blessure au-dessus de l'œil gauche.

Il a été transporté chez un pharmacien qui lui a prodigué les soins que nécessitait son état ; il a été reconduit à son domicile.

— Hier après-midi, un ouvrier charpentier, nommé Albert Bolle, âgé de 00 ans, demeurant rue des Vélochpédes, a reçu dans la poitrine une pièce de bois qui lui a fait une assez grave blessure.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

— Un accident s'est produit hier matin rue Desaix.

Une petite fille de neuf ans, nommée Marie Deportter, a fait un faux pas et, en tombant, s'est fracturé le bras droit. Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

— Mardi matin, vers 6 heures 1/2, le nommé Pierre Sulders, âgé de 65 ans, demeurant cour Demarcq, rue Bernard, est tombé du haut en bas de son escalier et s'est fait des contusions sur plusieurs parties du corps.

— Mardi matin, la nommée Rosalie Vandeleene, doublieuse, âgée de 22 ans, demeurant cour Desreumaux, rue Ste-Elisabeth, est tombée dans son domicile et s'est fracturé le radius gauche.

Mari brutal. — Emile François, serrurier âgé de 30 ans, ne vit pas en très bons termes avec sa femme malheureusement, des querelles ont lieu entre les deux époux ; mardi après-midi encore, François, qui se trouvait en état d'ivresse, poursuivit sa femme en lui jetant des pierres.

Un rapport a été rédigé à sa charge.

Fourrière à chiens. — Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière.

Une ivrognesse. — Un grand rassemblement s'était formé mardi soir vers six heures et demie rue Magenta, autour de la nommée Marie Meyer, ménagère, demeurant rue de Barewaert, qui se trouvait dans un complet état d'ivresse.

La police a dû pour disperser le monde, conduire la ménagère au dépôt.

Une arrestation pour vol. — Le nommé Auguste Vannansart, âgé de 12 ans, demeurant rue du Moulin-Fleuri, a été arrêté par l'occupation de vol de bonbons d'une valeur de 9 fr. 50, dans une barraque de la rue des Fossés.

TOURCOING

QUESTIONS DE VOIRIE

(Suite.)

A l'entrée de la rue des Carliers, côté gauche, le trottoir et sa bordure sont dans un assez déplorable état. Il un que l'on ait fait. Depuis longtemps le rappel au règlement eût dû produire son effet.

Les plaques des bouches d'eaux de la Lys dépassent, en maintes endroits, le niveau des trottoirs, d'une hauteur sensible ; ce qui contitue, surtout le soir, un danger permanent pour les piétons.

Cette observation peut aussi s'appliquer aux gardes-crottes en fer (essuie-pieds), disposés en saillies formant croissant on lame droite, à l'entrée d'un grand nombre d'habitations. Le passant distrait, ou ayant mauvaise vue, peut être victime de ces traquenards.

A signaler au même titre les portes de caves établies sur les trottoirs et offrant une surélévation qui entrave la libre circulation.

Près de la gare des Francs, au bout de la rue de Paris et le long de la ligne des tramways à vapeur, les accotements ne sont pas pavés. Cette lacune force les voitures, qui doivent se garer des cars, à se plonger dans une épais bourbier.

Il existe encore, rue du Haze un urinoir, genre primitif et qui choque la vue des passants, quand ce n'est l'odorat. Il est en possession d'un occupeur. Pourquoi ne pas le déplacer, puisqu'on ne peut lui donner plus de développement, en raison du manque de place ? Nous avons parlé erreur de place. Indiqué la rue de la Blanche-Porte comme ayant aussi un terrain non clos de palissades : C'est rue de Fetit-Village qu'il faut lire, et vis-à-vis la brasserie Lefebvre et l'établissement Lorthiot-Leurent.

Cette absence d'enclos s'explique : nous y avons vu, en effet, un troupeau de moutons se livrer aux douceurs du pâturage, sous la garde d'un berger flanqué de ses deux chiens.

C'est sans doute un encouragement à l'agriculture et à l'élevage du bétail.

Le grand concert de bienfaisance. — Les préparatifs pour le grand concert de bienfaisance qui aura lieu le 29 courant, sont terminés. Le fleuron de l'Hôtel-de-Ville étaient pour ainsi dire achevés hier soir.

La salle présente un coup-d'œil féérique et l'on peut dire que le comité a réglé tous les détails de main de maître.

Le succès promet d'être énorme, et la recette brillante.

Le profit brut du concert sera consacré à l'œuvre, les organisateurs ayant pris entièrement les frais à leur charge.

Rien n'a été négligé au point de vue du bon aménagement de la salle qui, comme nous le disons plus haut, est décorée avec un goût exquis. Les calorifères qui fonctionnent depuis quelque temps ont amené la température à un point convenable.

Par suite d'un deuil de famille qui a frappé M. Watteux, les numéros qu'il devait remplir sont supprimés du programme que nous publions plus loin.

Note : Des cachets à 5 francs sont mis en vente chez M. Dessoir, libraire, Grande-Place. Les personnes munies de ces cachets occuperont le dessous des voûtes.

L'affaire de mœurs. — L'enquête ouverte par M. le commissaire de police du 3e arrondissement sur l'affaire dont nous avons parlé hier se poursuit.

Cinq nouvelles personnes du sexe faible sont toujours détenues. Il est bon de dire qu'elles n'ont que médiocrement l'air dese faire de la bile, et dans les multiples voyages qu'elles accomplissent du dépôt à la rue de Lille, elle étaient tant soit peu leur visage, on en voit encore assez pour voir le rire s'épanouir sur leurs lèvres.

Tentative d'escroquerie. — Hier, un jeune homme s'est présenté dans une maison de commerce de la ville en demandant quelques renseignements qu'il y a de nous et de condition, pour Mme Q..., rue Notre-Dame.

La jeune fille qui se trouvait au magasin, trouvant anormale la commission confiée à ce jeune homme prétint des parents. Il fut répondu au demandeur que le numéro n'existait pas en magasin et qu'on irait, dans le courant de la journée soumettre des articles à Mme Q...

Le jeune homme partit alors, adroitement suivi par le commerçant qui le vit prendre la direction de Roubaix.

Inutile de dire qu'on se trouvait en présence d'un escroc.

Le signalement qui a été fourni à la police lui a permis de savoir quel est l'auteur de cette tentative d'escroquerie.

Le petit viaduc de la rue Neuve de Roubaix. — Nous avons annoncé que le bruit semi officielle sera faite aujourd'hui au point viaduc de la rue Neuve de Roubaix, à l'effet de démontrer sur place les graves inconvénients de ce point au point de vue de la circulation et de ceux plus graves encore qui seraient crées par le doublement du viaduc dans les conditions où il est actuellement établi.

Disparition. — M. Henri L... pâtissier, rue des Poutrains a signalé à la police, la disparition de son épouse Celina V... qui a quitté le domicile conjugal depuis huit jours.

VILLE DE TOURCOING

Société de Secours Mutuels : La Prévoyance

Fondée le 1er Janvier 1889

Nous croyons intéressant pour nos lecteurs de publier le compte-rendu des opérations de l'importante société de Secours mutuels, *La Prévoyance* pour l'année 1888.

Section des Hommes

DÉPENSES

5,588 journées de maladie à 1 fr. 75	9,779 »
485 id. id. 1 fr.	485 »
Décès, 7 à 70 francs	490 »
Secours aux veuves	114 »
Secours aux infirmes	128 »
9 décès	2,281 »
Pharmacies	4,329 65
Chirurgien	557 »
Visiteur et contrôleurs	365 »
Receveurs	869 90
Remboursements	68 40
Gratifications à des malades	40 »
Frais	62 70
Frais divers	36 80
Imprimés, fournitures de bureau	184 55
Versé à la section des retraites	5,500 »
Versé à la section d'enfants	89 40
Total des dépenses	25,189 30

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1889	5,797 46
Cotisations	21,962 90
Amendes	130 »
Subvention de la ville pour écritures	585 50
Allocation de la ville pour versement à la caisse des retraites	1,370 37
Intérêts des fonds placés à la caisse d'épargne	309 06
Remboursement par la ville des frais de premier établissement de la section d'enfants	198 50
	30,113 48

RÉCAPITULATION

Recettes	30,113 48
Dépenses	25,189 30
En caisse au 31 décembre 1889	4,923 63
Au 1er Janvier 1890 la section des hommes possédait à la caisse des retraites	81,236 40
Plus en caisse	4,923 63
Soit un avoir total de	86,317 03

Section des Femmes

DÉPENSES

716 journées de maladie à 0,75	537 »
173 id. id. à 0,50	136 50
Médecins	570 »
Pharmaciens	683 10
1 décès	60 »
37 accouchements à 5 fr.	185 »
Secrétaire	54 50
Visiteur et contrôleurs	58 85
Receveurs	119 50
Remboursement	8 »
Imprimés	34 »
Déficit au 1er janvier 1889	28 27
Total des dépenses	2,219 77

RECETTES

Cotisations	2,394
Subvention de la ville pour écritures	92 50
Amendes	185
Don fait à la section des femmes par le docteur Dewyn, fondateur de la Prévoyance	200
Total des recettes	2,771 50

RÉCAPITULATION

Recettes	2,771 50
Dépenses	2,219 77
En caisse au 31 décembre 1889	551 73
Avoir à la caisse des retraites au 1er Janvier 1890	3,336 48

Section des Enfants

DÉPENSES

Médecins	298 »
Pharmaciens	306 80
5 décès à 15 fr.	75 »
Receveurs	14 00
Receveur et contrôleurs	32 80
Imprimés	12 50
Remboursement	90
Total des dépenses	740 90

RECETTES

En caisse au 1er Janvier	335 97
Cotisations	328 34
Subvention de la ville pour écritures	72 »
Reçu de la section des hommes	89 40
Total des recettes	1,024 97

RÉCAPITULATION

Recettes	1,024 97
Dépenses	740 90
Avoir au 31 décembre 1889	284 07

Résumé pour chaque section au 1er janvier

Section des hommes : En caisse	4,923 63
Caisse de retraites	81,236 40
Total de l'avoir :	86,317 03
Section des femmes : En caisse	551 73
Caisse de retraites	3,336 48
Total de l'avoir :	3,887 21
Section des enfants : En caisse,	284 07
Total de l'avoir	284 07
Total général	90,488 31

Il y avait à cette date 1,908 sociétaires hommes,
id. id. 188 id. femmes,
id. id. 149 id. enfants.

Soit 1,545 en tout.

L'INFLUENZA

a cessé ses ravages et ce qui prouve surtout cette malédiction, c'est l'état de faiblesse et de prostration nerveuse qui se fait sentir plus ou moins de temps après la guérison.

A tous ceux qui souffrent de ces inconvénients nous recommandons la reconstitution de l'excellent vin de

BANYULS-TRILLES

dont les qualités toniques et reconstituantes sont d'ailleurs reconnues par les célébrités médicales.

Exiger l'étiquette ovale **BANYULS-TRILLES** sur la bouteille pour avoir la vraie marque.

DANS TOUS LES CAFÉS
ET CHEZ LES ENTREPOSITAIRES

TRILLES frères, à Perpignan (Pyrén.-Orient.)

LILLE

Une domestique incendiaire

Un commencement d'incendie dû à la malveillance, vraisemblablement, s'est déclaré hier, vers onze heures du soir, chez M. Besson, horloger, rue de Pas, n° 3.

Cette maison, occupée au rez-de-chaussée par M. Besson, contient plusieurs locataires.

D'après les renseignements qui ont été fournis, le feu aurait pris naissance à la cave, dans un panier de linge que la bonne y avait porté et sur lequel elle aurait jeté une allumette enflammée.

Comme on le voit, les servantes ne se contentent pas de faire de leurs maîtres ; elles servent toutes de la incendier.

Une des locataires, descendant pour prendre de l'eau, sentit une forte odeur de fumée et donna l'alarme.

Il suffit de quelques seaux d'eau pour conjurer tout danger.

La bonne, Victorine Chantraine, âgée de 20 ans, a été mise en état d'arrestation par M. Faton, commissaire de service à la permanence, qui s'est rendu sur les lieux.

Accident à l'Union linière. — Une jeune fille de 45 ans, Julie Dewilde, ouvrière à l'*Union linière*, a eu la main droite écrasée en voulant toucher à un métier en marche. Cet accident est dû à l'imprudence.

Accident à la gare de Lille. — Plusieurs ouvriers employés aux travaux de la gare ont déjà été victimes d'accidents que nous avons relatés.

Celui qui est arrivé hier, présente plus de gravité que les précédents.

Mercredi, vers midi et demi, Henri Dutordoir, âgé de 25 ans, ouvrier menuisier, demeurant rue du Lycée, 23, cité d'Arras, est tombé d'une hauteur de 4 m. 50.

Dans sa chute Dutordoir s'est foulé la main et le poignet droits ; on craint également des lésions internes. Il a reçu des soins à la pharmacie Lobert, place de la Gare, d'où il a été transporté à son domicile.

***

Tentative de suicide. — Un individu du nom de Auguste Coulmans, de passage à Lille et descendu rue de Wazemmes, 43, s'est levé la nuit dans un accès de somnambulisme et s'est jeté par la croisée du 2e étage. Il est tombé fort heureusement sur un lanterneau et sa chute n'a pas eu de conséquences graves.

Suicide. — Hier, vers quatre heures de l'après-midi, un jardinier attaché à l'hospice général, Louis Thesse, âgé de 57 ans, a été trouvé pendu dans une chambre du n° 39 de la rue des Rogations.

Ce vieillard était venu rendre visite à des parents et a profité de cette circonstance pour mettre fin à ses jours, au domicile même de son hôte.

On ne connaît pas la cause de ce suicide.

M. le commissaire du 6e arrondissement a ouvert une enquête à ce sujet.

Attaque nocturne. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 1 heure et demie du matin le sieur Hognont, âgé de 43 ans, demeurant rue de la Hollotterie a été victime d'une attaque nocturne suivie de vol.

Comme cet individu revenait de la rue Gambetta, regagnant son domicile, deux jeunes ouvriers, le prenant pour un Sergent Jussieu et, pendant que l'un le maintenait l'autre lui fouillait les poches et lui enlevait une pièce de deux francs et une montre en argent.

Une enquête est ouverte.

LE NORD

Nouvel incendie de la fabrique Delesalle

A LA MADELEINE

La filature de M. Delesalle, à la Madeleine, a été hier soir, le théâtre d'un nouvel incendie.

On se rappelle qu'il y a peu de temps, le feu s'est déjà déclaré d'une façon accidentelle dans cet établissement.

Mercredi soir, le *séchoir* a été la proie des flammes.

Les arbres de transmissions ont été complètement détruits et de là, le feu s'est communiqué à un autre atelier.

Les secours ont pu sauver les ouvriers, par la population et par les pompiers, ont réussi à conjurer le sinistre qui était à craindre. A dix heures, tout était terminé.

Les dégâts n'ont pas encore été exactement évalués.

Templeuve. — *Une victime de la rage.* — Il y a quelque temps, un ouvrier de la brasserie de M. Lambin, au hameau de la *Lesrue*, à Templeuve, avait été mordu par un chien enragé que l'on supposait enragé. L'homme mordu — Florian Olivier — fut envoyé en traitement à l'Institut Pasteur, à Paris, d'où il revint guéri, croyait-on. Mais depuis, des symptômes de rage chez lui se sont manifestés d'une manière alarmante ; toutefois, les crises n'avaient pas encore pris le caractère aigu qui fait prévoir une fin prochaine, quand la mort est survenue assez inopinément samedi après-midi.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Les fraudes d'alcool

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans les affaires de fraudes d'alcool, intentées par l'administration des contributions indirectes. Dans la première affaire MM. Dupuez, Schoutteten, Lemahieu, Coutrot, Dewailly et Crémont sont acquittés. Dans la seconde affaire, contre Dewailly frères et Dupuez, MM. Dewailly frères sont condamnés à des amendes successives de 100 francs, 50 francs, 100 francs, 308 fr. 66 et 15 mois de prison. Quant à Dupuez, il est acquitté.

Enfin la troisième concernant MM. Dewailly seuls, est remise à mardi prochain.

***

Condamnations diverses : Léon Coulon, 1 mois de prison pour ébauchage d'aliments au préjudice de M. Wachmart, restaurateur à Bailleul. — Jean Depauw 2 mois de prison pour vol. — André Lhoereux, 6 mois pour vagabondage et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. — François Dreissens, 6 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Jean Clarisi, 3 mois pour mendicité. — Hyppolite Tireux, soldat en convalescence, 3 mois de prison pour vol, coups et vagabondage. — Pierre Basler, 3 mois pour vol — Joseph Pilon, 10 fr. d'amende pour vente à Roubaix d'une matière inflammable et contravention à la loi sur les allumettes. — Charles

Revue de la Presse

La Déclaration Ministérielle

Opinion des journaux sur la déclaration du cabinet :

Estafette. — Ce document est loin d'être banal. Il indique nettement la volonté d'œuvre de conciliation républicaine, d'apaisement et de réformes pratiques à laquelle les pouvoirs publics ont été convoqués par la volonté expresse du suffrage universel.

Rappel. — Le ministère le dit lui-même, ses programmes n'ont pas la prétention des promesses. » Il demande à « avoir jugé sur ses actes ». Nous attendrons donc ses actes pour le juger. — Auguste Vacquerie.

Journal des Débats. — Tout ce que nous demandons, tout ce que nous souhaitons aux modérés de la Chambre, c'est de marcher résolument dans la voie où ils se sont engagés hier, c'est de mériter, le plus qu'ils pourront et le plus souvent qu'ils pourront, le satisfaisant et le bienveillant sourire du Président de la République et de ceux qui pensent parmi et crient comme lui.

XIX-Siècle. — La déclaration d'hier est mieux rédigée et moins boiteuse que beaucoup de celles du jeu précédent. Au point de vue économique elle est meilleure. Le gouvernement se prononce nettement de ce côté et, pour les traités de commerce, mais il adopte la formule protectionniste en disant qu'il demandera, après une étude réfléchie, une protection plus efficace de l'agriculture et du travail national.

Siècle. — La majorité a devant elle un gouvernement composé d'éléments républicains et d'éléments d'une haute valeur. En présence d'une pareille fortune, on ne doit avoir qu'une préoccupation, en tirer le meilleur parti et le conserver le plus longtemps possible.

La Paix. — La Déclaration du gouvernement est conforme aux prévisions analytiques que nous en avons données hier. Les questions économiques y tiennent une large place ; elles sont envisagées avec une sage chaleureuse et dans un esprit ouvert à l'avance, répudie tout exclusivisme. C'est bien là, croyons-nous, ce que réclame la majorité du pays.

Justice. — Le cabinet ayant une longue carrière devant lui, n'a pas en nécessaire de débuter dès aujourd'hui par des coups de tonnerre demain.

Le ministère donne une excellente raison pour agir ainsi. Une longue expérience politique lui a appris que les discours ne comptent guère, et que les promesses auxquelles les actes ne répondraient pas. Il attribue ce revirement à la rigueur des événements et au veulent pour y exposer. Il demande qu'on le juge sur ses actes.

Voilà qui est augment parlé. La meilleure adhésion qu'on puisse lui donner consiste donc à attendre ses actes pour le juger. — Camille Pelletan.

Autorité. — Ce spectacle des modérés s'aplatissant sous la cravache, rampant sous le bâton, ce spectacle des étrennes, cette chute du Marais, venue terre devant les éternels grondements de la Montagne, nous l'avions déjà vu, nous le verrons encore, mais toujours nous le verrons avec le même dégoût, le même écœurement, le même mépris. — Paul de Cassagnac.

La Presse — En somme, nous avons un bon ministère de plus, conforme à l'esprit monarchique de la Constitution de 1875. Mais il nous semble que l'indulgence de M. de Freycinet le conduira tout justement, d'ici quelques semaines ou quelques mois, au même résultat que l'imbécilité profonde de son prédécesseur.

« Guillaume et Bismarck, fort émus, prirent congé sur le seuil de l'hôtel de la chancellerie.

» Comme le prince, très pâle, la tête découverte attendait que la calèche impériale s'ébranlât, l'empereur serra encore trois fois la main de son ancien chancelier.

» M. de Bismarck a dit dans la soirée devant quelques invités que l'empereur lui avait parlé, non comme un monarque mais comme un fils.

» Le chancelier quittera Berlin dès les premiers jours d'avril.

» Le personnel de domestiques a procédé déjà à l'emballage du mobilier et du matériel de la maison. »

La démission de M. Herbert de Bismarck

Berlin, 19 mars. — La démission de M. Herbert de Bismarck a été acceptée. L'ambassade de Constantinople lui sera offerte, mais il paraît qu'il est résolu à suivre son père dans sa retraite. La nomination de M. Capriví comme chancelier est considérée comme certaine. M. Herbert de Bismarck serait remplacé par Hatzfeld ou Radowitz.

Bismarck et Crispi

Berlin, 19 mars. — Lorsque le prince de Bismarck est venu hier pour la dernière fois de la séance des commissions de la conférence ouvrière, les délégués déjeunaient.

Le chancelier s'est entretenu longuement avec M. Jules Simon, et ensuite avec M. Boccardo, délégué italien, auquel il a dit textuellement : « Saluez de ma part mon vieil ami Crispi ; dites-lui que les destinées de l'Italie resteront toujours liées à celles de l'Allemagne.»

Comme M. Boccardo lui demandait s'il pouvait publier cette phrase, M. de Bismarck a répondu affirmativement.

Conférence militaire

Berlin, 19